

Evreux, le 15 septembre 2011

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de l'Eure

à

Mesdames les Enseignantes du 1^{er} degré

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale
-Pour information-

Inspection
Académique

Division du Personnel
DIPER

Bureau
de gestion intégrée des instituteurs
et des professeurs des écoles
DIPER 2

Dossier suivi par
Ghislaine Lesage
Téléphone
02 32 29 64 84
Fax
02 32 29 64 29
Mél.
diper227@ac-rouen.fr

24 Bld Georges Chauvin
27022 Evreux CEDEX

Objet : déclaration de grossesse et congé de maternité.

Je vous rappelle qu'en cas de grossesse, bien que la déclaration soit désormais adressée par vos soins directement à la Caisse d'Allocations Familiales, vous devez impérativement envoyer, avant la fin du 4^{ème} mois de grossesse et par la voie hiérarchique, une demande de congé de maternité accompagnée d'une copie :

- ✓ de l'attestation du premier examen médical
- ✓ ou du certificat de grossesse établi par le médecin traitant précisant la date présumée de l'accouchement.

Ainsi, les situations des intéressées et les remplacements pourront être suivis dans de meilleures conditions pour une bonne continuité du service public.

Signé : Gilles GROSDÉMANGE